



Numéro : 2025-005

Codification acte : 7.3

DECISION

Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Programme pluri-annuel de réfection de l'étanchéité et de l'isolation en toiture de bâtiments municipaux (Phase 1)

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT, que la Commune a engagé une démarche stratégique globale de gestion patrimoniale, visant notamment à entreprendre des projets de rénovation, de sécurisation et de mise aux normes, et d'amélioration des performances énergétique de nombreux bâtiments municipaux,

CONSIDERANT, que la Commune peut solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL, dans le cadre de son programme pluri-annuel de réfection de l'étanchéité et de l'isolation en toiture de bâtiments municipaux,

DECIDE

Article 1 : La Commune sollicite une aide auprès de l'Etat, d'un montant total de **748 286 €**, au vu d'un plan de financement se présentant comme suit :

PROJET	COUT ESTIME DES TRAVAUX HT ⁽¹⁾	FINANCEMENTS	
		Etat / DSIL - Montant sollicité	Fonds Propres Commune
Programme pluri-annuel de réfection de l'étanchéité et de l'isolation en toiture de bâtiments municipaux			
Tennis Club Andrézieux-Bouthéon	437 525,00 €	748 286,00 €	187 071,50 €
Gymnase du Lycée	250 152,50 €		
Gymnase Lacoste	247 680,00 €		
TOTAL =	935 357,50 €	748 286,00 €	187 071,50 €

(1) Maîtrise d'Œuvre incluse

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 janvier 2025

Le Maire
François DRIOL

